



AVIS AUX CERCLES 2020 / N°25

DH/EL/53

Bruxelles, le 22 juillet 2021

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

- 1.1. Réduction du prix de la licence saison 2020-2021 à partir du 15/08
- 1.2. Prix des licences pour la saison 2021-2022
- 1.3. Désaffiliation d'initiative - septembre 2021

1. COMMUNIQUES DE LA LBFA

1.1. Réduction du prix de la licence saison 2020-2021 à partir du 15/08

Veuillez noter que les licences demandées après le 15/08 seront facturées au prix de 5€.

1.2. Prix des licences pour la saison 2021-2022

a) Licence classique :

En application de l'article 11.4.3. du R.O.I., le coût de la licence pour la saison 2021-2022 est établi comme suit, montant de base, 20€ lié à l'indice des prix à la consommation 136,23 (B2004=100).

Soit, $\frac{20\text{€} \times 136,23 \text{ (juin 2021)}}{102,85} = 26,49 \text{ €}$

b) Licence hors stade :

En application de l'article 6.7.4. du R.O.I., le coût de la licence pour la saison 2021-2022 est établi comme suit, montant de base, 15€ lié à l'indice des prix à la consommation 136,23 (B2004=100).

Soit, $\frac{15\text{€} \times 136,23 \text{ (juin 2021)}}{102,85} = 19,87 \text{ €}$

1.3. Désaffiliation d'initiative - septembre 2021

Les cercles sont invités à communiquer à leurs affiliés la procédure de désaffiliation suivant les articles suivants du ROI, 6.2.4 /6.2.4.1 – 6.2.4.2, applicable du 1^{er} au 30 septembre 2021.

En annexes, la procédure et deux lettres « type ».